

nationale sur l'habitation prévoit maintenant une augmentation de 350 millions, pour atteindre un maximum de 750 millions de dollars.

Mais, il ne faudrait pas que le ministre s' imagine que la loi va être parfaite avec cette addition; il y manque encore beaucoup de finition; d'abord le taux de l'intérêt est beaucoup trop élevé et les paiements initiaux sont encore trop hauts et, de plus, il faudrait prolonger la durée de l'hypothèque.

Mais, pour le moment, monsieur le président, je me contenterai de discuter l'efficacité de la loi nationale sur l'habitation, sur le plan de l'élimination des taudis et de la construction de logis à prix modique.

Au cours de la dernière session, alors que le ministre des Travaux publics avait demandé à la Chambre de voter quelque \$150 millions et quelques minimes adoucissements à la loi nationale sur l'habitation, j'avais alors fait quelques suggestions qui auraient, à mon humble avis, rendu cet acte plus attrayant pour les villes et municipalités qui ont à souffrir de la plaie des taudis.

Je ne suis pas surpris que l'honorable ministre n'ait pas accepté d'insérer dans la loi nationale sur l'habitation les propositions que j'avais mises de l'avant au cours de ce débat; néanmoins, je vais encore aujourd'hui, et tant que je serai député, me lever pour soumettre au Gouvernement les changements que je juge encore essentiels à cette loi.

J'ai dit, lors de la dernière session, précisément le 18 décembre 1957, alors que la Chambre était appelée à voter le bill 238, intitulé loi nationale sur l'habitation, qu'il n'y avait aucune raison pour que la contribution du gouvernement fédéral soit de 75 p. 100 du coût de construction des logements à loyer familial, tandis qu'elle n'était que de 50 p. 100 dans le cas de l'expropriation des taudis.

Il serait juste que la contribution du gouvernement fédéral à l'élimination des taudis soit portée à 75 p. 100. Cette mesure encouragerait nombre de municipalités à entreprendre l'élimination de leurs taudis et de leurs maisons vétustes.

J'avais aussi demandé qu'on augmente les facilités de crédit prescrites dans la partie 5 de la loi nationale sur l'habitation, en vue d'appliquer l'alinéa h) de l'article 33, prévoyant des études d'élimination de taudis en collaboration avec les provinces et les municipalités. Il n'y a pas de raison pour que le gouvernement fédéral ne défraie pas au moins 75 p. 100 du coût de ces études.

Dans la cité de Montréal, la métropole du Canada, il y a plusieurs zones de taudis qui sont appelées à disparaître. Actuellement, on a entrepris le déblaiement d'un secteur et l'on y construira, avec l'aide de la loi nationale

[M. Loiseleur.]

sur l'habitation, des logements salubres à prix modique.

Au lieu de ces taudis vétustes, on pourra voir des édifices au style moderne qui seront habités par des familles heureuses. Les gens auront des logements avec fenêtres dans chaque pièce, pour y laisser entrer le soleil, et montés de tout ce qu'il faut pour en faire des logements confortables et hygiéniques, à un loyer modique et conforme au revenu minime des familles pauvres.

Je ne peux comprendre, monsieur le président, que le ministre des Travaux publics veuille faire augmenter de \$350 millions les fonds disponibles sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, sans y apporter une amélioration ou un changement quelconque susceptible d'inciter les villes et municipalités à se prévaloir de cette loi pour améliorer les conditions de vie de certains de leurs citoyens qui trouvent refuge dans des taudis, chose que l'on ne devrait pas admettre dans un pays aussi riche et jeune que le Canada.

Et, pour donner plus de force à ce que je viens d'avancer, monsieur le président, j'ai découpé un article intitulé:

Rénovation nécessaire à Montréal

paru dans la *Presse* d'hier soir. Il s'agissait d'une conférence prononcée à Montréal par un des membres du gouvernement qui s'y connaît en matière de taudis; je veux parler de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Campeau), qui était anciennement directeur du Service d'Urbanisme de la cité de Montréal et qui a été à même d'étudier la question des taudis à Montréal.

Voici ce qu'il disait:

...à une assemblée tenue dans la salle paroissiale Saint-Nicolas d'Achunatic, à l'occasion de la campagne d'embellissement organisée par la Ligue des propriétaires de Montréal, M. Campeau a déclaré qu'il faut attaquer le taudis, ce véritable cancer urbain,...

Et, c'est réellement un cancer qui, dans les villes comme Montréal, tend à se généraliser. C'est la raison pour laquelle je demandais l'an dernier, je demande encore, et je continuerai à insister pour que certains articles soient insérés dans la loi nationale sur l'habitation, afin qu'elle soit plus accessible aux municipalités et que les villes n'aient pas à déboursier des sommes incalculables.

Selon M. Campeau, au cours de la même conférence, il y aurait:

...environ 2,000 logements à Montréal qui ont été construits avant 1870.

Je n'ai pas les connaissances suffisantes pour vérifier cette assertion, mais je sais que M. Campeau, qui était directeur du Service d'Urbanisme de la cité de Montréal, connaît le sujet. C'est dire que ces 2,000 logements construits avant 1870 ne devraient pas exister de nos jours.